Les différents types de billets

L'étudiant boursier bénéficie, à titre exclusivement personnel, d'un titre de transport:

- Lorsqu'il est admis à effectuer un cycle d'études à l'étranger;
- Lorsqu'il est en fin de cycle pour son rapatriement ou son retour au Gabon;
- Lorsqu'il est admis à passer un examen ou un concours obligatoire pour un cursus;
- Lorsque que son admission à un cycle supérieur validée par la Commission Technique des Bourses entraîne un changement de pays.

Il existe différents types de billet:

. Le billet d'études

L'étudiant bénéficie de ce titre de transport lorsqu'une bourse pour aller poursuivre ses études à l'étranger lui a été attribuée.

. Le billet de stage pédagogique ou de recherches

Ce titre de transport est attribué dans le cadre d'un stage obligatoire soit dans le pays d'études, soit dans un autre pays. Au cours de tout son parcours académique

l'étudiant a droit à deux billets de recherche.

• Le billet rapatriement

Ce titre est attribué dans le cadre de la fin d'études. L'étudiant à deux (02) ans après la suppression de la bourse pour en faire la demande. Passé ce délai il perd le

bénéfice du billet de rapatriement.

Télécharger la demande de bon spécial de transport ICI